

TOURNOI REGIONAL
DE ST GERMAIN LES CORBEIL
Le 9 et 10 Janvier 2027



Gymnase Michael D'Almeida
Chemin de Brie
91250 Saint Germain Les Corbeil

Homologation n° xxxxxxxx

Règlements

Article 1 : Tableaux et Dotations

SAMEDI 9 JANVIER 2027

Tableau Samedi 9 Janvier 2027	Fin de Pointage	Début Tableau	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste
A - NC à 799 pts	8h45	9h	60 €	30 €	10 €
B – NC à 1699 pts	10h15	10h30	120 €	60 €	30 €
C – NC à 1099 pts	12h45	13h	80 €	40 €	20 €
D – Open	14h15	14h30	225 €	110 €	50 €
E – Tableau Féminines TC	16h45	17h	60 €	30 €	10 €

DIMANCHE 10 JANVIER 2027

Tableau Dimanche 10 Janvier 2027	Fin de Pointage	Début Tableau	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste
F - NC à 699 pts	8h45	9h	60 €	30 €	10 €
G – NC à 1299 pts	10h15	10h30	90 €	45 €	20 €
H – NC à 999 pts	12h45	13h	80 €	40 €	20 €
I – NC à 1499 pts	14h15	14h30	100 €	50 €	25 €

Article 2 : Ce tournoi régional est réservé aux **joueurs(euses) licenciés(ées) à la F.F.T.T de la ligue Ile de France**. Les points pris en compte pour les tableaux sont ceux du début de saison 2026/2027.

Les résultats (poules + tableaux) seront pris en compte par la fédération pour le calcul des Classements. (coëf 0.5)

Article 3 : Les rencontres se dérouleront sur **16 tables** (Cornilleau), balles Donic 3* suivant les règles générales de la F.F.T.T.

Une liste des inscrits sera mise à jour régulièrement sur notre site <https://tt-sgc.fr>

Article 4 : Dans chaque tableau, des **poules de 3 joueurs** seront organisées avec **2 qualifiés(ées)** par poule, suivies d'un tableau à **élimination directe**.

Chaque tableau sera limité à 48 joueurs maximum sauf tableau Féminines à 24 joueuses maximum.

Chaque joueur (es) sera limité à 2 tableaux par jour.

Les féminines peuvent s'inscrire à 2 tableaux mixte + le tableau féminin.

Seul le paiement à l'inscription garantit la participation.

Article 5 : Toutes les parties se joueront au meilleur des **5 manches de 11 points sur les 16 tables**.

Article 6 : Les dames sont admises dans tous les tableaux au classement équivalent de la F.F.T.T.

Article 7 : Le **pointage** devra se faire au moins **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau. Les joueurs inscrits à l'avance mais non pointés **15 minutes** avant l'horaire de début du tableau seront scratchées pour le tableau.

Article 8 : Afin d'assurer une gestion rigoureuse de cette compétition, nous demandons aux joueurs, joueuses de respecter les horaires. Un joueur sera scratché d'un tableau **10 min** après le premier rappel de son nom dans ce tableau.

Article 9 : Le **tirage au sort** aura lieu en public, **15 minutes avant le début de chaque tableau**.

Article 10 : Dès la fin de la partie, les joueurs devront se présenter à la table du juge arbitre pour rendre la feuille de résultat. **Le perdant sera éventuellement sollicité pour arbitrer la partie suivante immédiate**. Aucun refus d'arbitrage ne pourra être toléré, sous peine d'exclusion définitive de la compétition.

Article 11 : Les **droits d'engagement** sont fixés à **8 €** par joueur pour un tableau.

Article 12 : Le juge arbitrage du tournoi sera assuré par Samuel LOOBUYCK (JA3) et William PRIOU (JA2 spideur).

Le juge-arbitre se réserve le droit de refuser toute **inscription sur place**.

Article 13 : Les **inscriptions** devront être effectuées au plus tard le **Jeudi 7 Janvier 2027 à 20h00**.

- **Paiement via HelloAsso**
- En cas de problème pour l'inscription, vous pouvez nous contacter :
 Pierre Antoine Libourel 06 60 39 66 73
 Laurent Virlouvét 06 78 11 11 86
 Raphaël Craisson 07 70 04 75 89

A compté du 31 décembre 2026 il n'y aura plus aucun remboursement possible.

Article 14 : Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs(eusses) dont les licences seront validées (2026/2027). Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « ni entraînement ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant, en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer. Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un de ces moyens : attestation de licence personnelle au format PDF, attestation de licence collective au format PDF, accès internet à l'adresse [http ;//fftt.com/licence](http://fftt.com/licence), accès à la base de données fédérale à l'adresse <http://spid.fftt.com/home.do>, accès à l'application smartping pour smartphones (Android ou IOS).

Article 15 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Article 16 : **Une buvette avec sandwiches et boissons sera à la disposition des joueurs.**

Article 17 : Une tenue sportive sera de rigueur. Les balles d'entraînement seront fournies par les joueurs. Le tournoi se déroulera avec des balles en plastique homologuées.

Article 18 : Il est rappelé aux joueurs que l'usage de **Boost**, de la **Colle rapide**, de **Revêtements à picots modifiés** ou hors liste autorisée, est **interdit**, notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : « *le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique ou autre* ». Aucun manquement à ces règles ne sera accepté et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. La ligue se réserve le droit de faire procéder à des contrôles de raquettes lors de ce tournoi et les organisateurs ne pourront s'y opposer. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (§ 2.6). Pour consulter les règles du jeu : http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm.

Article 19 : Tous les tableaux seront primés **en espèce**.

Si le nombre d'engagés dans un tableau est inférieur à 32, la dotation sera revue à la baisse de 25%.

(Sauf tableau Féminines dont la dotation annoncée est garantie à partir de 6 joueuses).

Si un mineur est primé en liquide ce dernier doit être accompagné par un représentant majeur pour récupérer cette dernière.

Article 20 : L'inscription au tournoi vaut acceptation de l'utilisation du droit à l'image à des fins de communications externes et internes.

Article 21 : Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du tournoi. **Tout engagement entraînera l'acceptation du présent règlement**, celui-ci sera affiché dans la salle.